

Cela fait des décennies que l'extraction, le transport et le commerce de minerais sont liés à des conflits, à la corruption et aux violations des droits humains. Le commerce des minerais finance des groupes armés et des forces de sécurité répressives, il facilite le blanchiment d'argent et la corruption et il permet à des entreprises de tirer profit de graves atteintes aux droits humains telles que le travail des enfants, l'accaparement de terres et les expulsions forcées. Alors que le monde est confronté au changement climatique, à une croissance démographique et à une diminution des ressources, les chaînes mondiales d'approvisionnement font l'objet d'une surveillance accrue. Que l'on examine leur empreinte carbone ou leurs liens avec la corruption ou d'autres problèmes, il apparaît clairement que bon nombre de nos chaînes d'approvisionnement sont rompues et que des transformations systémiques sont nécessaires pour les réformer. Il s'agit d'un problème mondial qui nous affecte tous, et plus encore les communautés vivant dans des pays producteurs et commerçants tels que le Pérou, la Colombie, le Mexique, l'Afghanistan, le Myanmar, le Ghana, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo.



Garantir la bonne mise en œuvre du Règlement de l'UE sur
l'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de
conflit ou à haut risque
25 avril 2019

Garantir la bonne mise en œuvre du Règlement de l'UE sur
l'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de
conflit ou à haut risque
25 avril 2019



Garantir la bonne mise en œuvre du Règlement de l'UE sur
l'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de
conflit ou à haut risque
25 avril 2019



Garantir la bonne mise en œuvre du Règlement de l'UE sur
l'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de
conflit ou à haut risque
25 avril 2019



Crédit photo Kunj

Parekh - Unsplash La présente note fournit une évaluation critique de l'état de mise en œuvre du Règlement et formule des recommandations à l'intention de la Commission et des États membres afin qu'ils s'acquittent dûment des obligations qui leur incombent en vertu du Règlement. La note complète est à lire sur le site [d'Eurac](#).